

Direction des ressources  
humaines  
Service Gpec, recrutement,  
concours  
[concours.biatss@u-pec.fr](mailto:concours.biatss@u-pec.fr)  
[www.upec.fr](http://www.upec.fr)

## Avis de recrutement de techniciens de recherche et formation **de classe normale** par la voie contractuelle offert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Arrêté d'ouverture du 17 mars 2023 publié au Journal Officiel du 26 mars 2023

**I - Nombre de postes à pourvoir :** - 1 poste dans la branche d'activité professionnelle (BAP)  
J - Technicien.ne en gestion administrative

**II - Dates prévues du recrutement :**

Etude des dossiers : 15 juin 2023

Résultats : 16 juin 2023

Audition des candidats : 06 juillet 2023

Résultats : 07 juillet 2023

Prise de poste : 01 septembre 2023

**III - Contenu du dossier de candidature à établir**

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant :

- une lettre de candidature dactylographiée;
- un curriculum vitae dactylographié détaillé, indiquant les emplois occupés

**IV - Coordonnées du service auquel doivent être adressés les dossiers de candidature**

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature par voie postale uniquement à l'adresse suivante :

**Université Paris-Est Créteil Val de Marne – Campus Centre**  
Direction des Ressources Humaines – Service concours BIATSS  
61, avenue du Général de Gaulle – 94010 CRÉTEIL Cedex  
[concours.biatss@u-pec.fr](mailto:concours.biatss@u-pec.fr)

Les candidatures sont ouvertes du lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023.

**V - Date limite d'envoi des candidatures**

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 19 mai 2023 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

**VI - Condition de sélection des candidats**

Le président de l'université crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement.

*Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-dessus.*